



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 90/21

Objet

Evolution de la composition
du Bureau Communautaire

Secrétaire de séance

Séverine CALINON

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
30 septembre 2021
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 23 septembre 2021
Date de publication : 08 octobre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Roche, C. Bourgeois-République à J.P Fichère, C. Demortier à J.P Cuinet, D. Germond à J.B Gagnoux, J. Gruet à M. Mirat, M. Henry à J.C Robert, N. Jeannet à F. Dray, J.P Lefèvre à P. Jaboviste, I. Mangin à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Antoine, G. Ginet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Nonnotte-Bouton, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne, J. Zasempa.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu la délibération n° GD17/20 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau Communautaire,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fixant le nombre maximum de membres du Bureau Communautaire à 20, dont le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents,

Suite à la démission de Monsieur Jean-Baptiste Gagnoux, acceptée par le Préfet du Jura le 10 septembre 2021, de sa fonction de 8^{ème} vice-président en charge de l'attractivité, du tourisme, des politiques contractuelles et de la politique de la ville, il est proposé de faire évoluer le nombre de Vice-présidents et le nombre de membres du Bureau.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le nombre de Vice-présidences à 9 (au lieu de 10) et le nombre des autres membres du bureau à 10 (au lieu de 9).

Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET, initialement 9^{ème} Vice-président, occuperait donc le poste de 8^{ème} Vice-président en charge des travaux de voirie, des zones d'activité économique, de l'eau et de l'assainissement, et Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE, initialement 10^{ème} Vice-président, occuperait le poste de 9^{ème} Vice-président en charge de l'action culturelle, de la lecture publique, de l'enseignement musical et de l'événementiel.

Le Bureau Communautaire ainsi constitué comporterait bien 20 membres au total, comme précisé dans les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le nombre de Vice-présidents à 9 et le nombre des autres membres du Bureau à 10.

Fait à Authume,
Le 30 septembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Préfecture du Jura

